

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : marche public « tranche 5 du programme d'assainissement de la commune de moissat : hameau les charles » - choix des titulaires

**MARCHE PUBLIC « TRANCHE 5 DU PROGRAMME
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOISSAT : HAMEAU
LES CHARLES » - CHOIX DES TITULAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°02 du 03 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence facultative « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

Vu la procédure adaptée ouverte lancée par la Commune de Moissat ;

Vu les rapports d'analyse des offres quant aux classements des offres établis par le Maître d'œuvre : la société Egis Eau ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23/02/2026 ;

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Moissat a lancé une consultation en vue de la passation d'un marché public relatif à des travaux d'assainissement Tranche 5, Secteur les Charles.

Ces travaux recouvrent des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Président rappelle également que la Communauté de Communes Entre Dore et Allier exerce depuis le 01/01/2026 la compétence « assainissement collectif ». De ce fait, le lot n°1 de ce marché public doit être signé par la Communauté de Communes qui s'est substituée à la Commune dans ce domaine de compétence.

Une partie du lot n°2 est de la compétence de l'intercommunalité (mise en séparatif du réseau d'assainissement) ; tandis que l'enfouissement des réseaux secs reste de la compétence de la Commune. Dans ce cas de figure, 2 actes d'engagement seront signés pour ce même lot afin de répartir les montants entre l'EPCI et la Commune.

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire, décomposé en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
Lot n°1	Création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux 160 E.H
Lot n°2	Mise en séparatif du réseau d'assainissement et remise des fouilles pour l'enfouissement des réseaux secs

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 février 2026, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer les marchés

publics (2 lots) aux opérateurs économiques suivants (offre classée économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) :

N° lot	Désignation	Titulaires	Montant
1	Création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux 160 E.H	SADE CGTH	198 500,00 € HT
2	Mise en séparatif du réseau d'assainissement et remise des fouilles pour l'enfouissement des réseaux secs	SADE CGTH	589 763,53 € HT dont 475 162,50 € HT d'eaux usées
TOTAL			788 263,53 € HT

Ceci exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'attribuer et de conclure un marché public pour la partie « assainissement collectif » (pour chacun des lots) relatif à la « Tranche 5 du programme d'assainissement de la Commune de Moissat : Hameau les Charles » avec les sociétés suivantes (offres classées économiquement les plus avantageuses au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) :
 - Lot n°1 : Création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux 160 E.H avec la société SADE CGTH pour un montant de 198 500,00 € HT ;
 - Lot n°2 : Mise en séparatif du réseau d'assainissement et remise des fouilles pour l'enfouissement des réseaux secs avec la société SADE CGTH pour un montant de 475 162,50 € HT ;
- De l'autoriser à signer les marchés publics susvisés pour la partie « assainissement collectif » (2 lots) ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- D'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des travaux et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget annexe assainissement pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président


